

Vendredi 11 septembre 2026

Sommet Lumière : l'Adami signataire !

L'Adami salue l'initiative prise par le Président de la République ainsi que le travail du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à l'occasion du Sommet Lumière, réuni le 7 septembre à Saint-Paul-de-Vence, et se félicite des avancées obtenues en matière de cinéma, d'audiovisuel et d'intelligence artificielle.

Des principes essentiels pour les artistes-interprètes

La Déclaration affirme plusieurs principes que l'Adami défend avec constance dans le débat sur l'intelligence artificielle : respect des droits de propriété intellectuelle, juste rémunération, transparence sur les données utilisées, traçabilité des usages et identification des contenus générés.

Elle reconnaît également la préservation de l'emploi artistique et des talents humains comme un objectif des politiques publiques. À l'heure où certains métiers, notamment ceux du doublage et de la voix, sont directement confrontés au risque de substitution par l'intelligence artificielle, cette reconnaissance constitue un signal important.

Les interprétations, la voix et l'image expressément protégées

L'Adami salue tout particulièrement la place accordée aux artistes-interprètes dans le texte final.

La Déclaration reconnaît aussi les enjeux spécifiques des **artistes-interprètes et les comédiens de doublage** qui doivent être protégés contre l'utilisation de **leur voix et de leur image** par les systèmes d'intelligence artificielle sans transparence, sans autorisation et sans rémunération.

Cette reconnaissance est essentielle. Une intelligence artificielle respectueuse de la création ne peut se construire sans les artistes-interprètes, ni en utilisant leurs performances, leurs voix ou leurs images sans garantir leurs droits et leur rémunération.

Pour toutes ces raisons, l'Adami est signataire de la déclaration commune sur l'intelligence artificielle mais aussi des déclarations « pour des industries du cinéma et de l'image animée plus durables », « pour des plateaux de tournage plus sûrs et une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans les industries du cinéma et de l'image animée ». du « Manifeste pour une éducation universelle aux images ».

Une étape internationale qui doit maintenant se traduire en actes

Par son ambition internationale, la Déclaration de Saint-Paul-de-Vence marque une avancée par rapport aux engagements adoptés lors du Sommet mondial sur l'intelligence artificielle de février 2025, qui demeuraient beaucoup plus prudents sur la propriété intellectuelle et la rémunération des créateurs.

L'Adami appelle désormais à traduire ces principes dans les politiques publiques et les réglementations, en France, en Europe et au niveau international, afin que le développement de l'intelligence artificielle s'accompagne de garanties effectives pour celles et ceux dont les œuvres et les interprétations rendent précisément ces technologies possibles.

Contact presse :

Elodie Germain
egermain@adami.fr
07 60 91 04 90

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr

L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.

